

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 JUILLET 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 2021.89

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	27	Pour :	27
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation* : 6 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents** : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s)** : Mme Valérie VIGNE pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Félix MANERO pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Véronique FABREGAS pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Caroline ANDREU pouvoir à Mme Nelly DENES, Mme Lylia CHALLAL pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à M. Patrick DUBLIN, M. Thierry RAFAZINE pouvoir à M. Francis MUSARD.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Mireille OVADIA.

**Secrétaire de séance** : Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CINÉMA JEAN MARAIS : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU TITRE DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE POUR CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC POUR 2020**

**Exposé :**

Un contrat de délégation de service public a été établi entre la SARL Les Cinés de Cocagne et la commune d'Aucamville pour l'exploitation du cinéma municipal Jean Marais à compter du 17 septembre 2015 et qui se terminera le 16 septembre 2021.

Au titre de l'article 16 de ce contrat de délégation, il est précisé que l'autorité délégante accorde au délégataire une subvention annuelle au titre de la compensation des sujétions de service public, limitée à 30% du chiffre d'affaires.

Les modalités de calcul de cette subvention annuelle s'effectuent de la façon suivante :

- jusqu'à 15 000 spectateurs, 1.35 € par spectateur
- de 15 001 à 19 999 spectateurs, 1.20 € par spectateur
- au-dessus de 20 000 spectateurs : 1 € par spectateur.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 16 septembre 2021, il est proposé de verser une subvention calculée sur la base des entrées réelles de 2019 (6 809 spectateurs), soit 9 192.15 € de subvention. En effet, au regard de la crise sanitaire, le cinéma a été fermé jusqu'au 19 mai 2021.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la commande publique,  
Vu l'article 16 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma municipal Jean Marais, établi entre la commune d'Aucamville et la SARL Les Cinés de Cocagne,  
Vu la délibération n°51.2020 du 16 juin 2020,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Deuxième Adjoint, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver l'attribution d'une subvention au titre de la compensation des contraintes de service public à la SARL Les Cinés de Cocagne d'un montant de 9 192.15 € pour l'année 2020.

**Article 2 :** la somme indûment perçue fera l'objet d'un remboursement.

Le Maire,

Gérard ANDRE

**Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20210713-13072021\_89-DE  
Reçu le 16/07/2021  
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
0002 21310022500019,OU=MAI  
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
#OC Conseil Municipal du mardi 13 juillet 2021  
Délégation de service public du Cinéma Je  
subvention au titre de la compensation financière pour contraintes  
LE PACCAMVILLE,LE SAINT AL  
BAN CEDEX,C=FR  
16/07/2021



AUCAMVILLE